



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

28/03/2024 – Thématique

## Contribution du Service de lutte contre la pauvreté à la Conférence européenne pour une transition juste des 4 & 5 mars 2024

Le 4 et 5 mars 2024 a eu lieu la [Conférence européenne pour une transition juste](#), organisée dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne et coordonnée par la ministre fédérale du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi.

La politique climatique et la lutte contre la pauvreté vont de pair. Il est donc primordial, pour lutter contre les inégalités, de faire de la transition juste le socle de la politique climatique européenne pour ne laisser personne de côté.

Henk Van Hootegem, coordinateur du Service, a mis en lumière, lors de son intervention, les 3 principes de gouvernance suivants:

1. Le principe de participation
2. L'instrument de l'analyse d'impact ex ante
3. La nécessité de lutter contre les inégalités et le non-recours aux droits

En priorité, dans le cadre de la politique de transition, il est très important de permettre aux personnes issues de groupes précaires de s'exprimer dans le débat sur le climat. Ces dernières années, le Service de lutte contre la pauvreté a organisé des processus de dialogue en Belgique autour des inégalités en lien avec le changement climatique et la politique climatique comme par exemple dans le domaine de la fiscalité. Ces processus de dialogue ont eu lieu avec des personnes en situation de pauvreté, leurs associations et réseaux, des organisations de terrain, des administrations et des chercheurs. Sur la base de ces consultations, le Service de lutte contre la pauvreté a pu identifier les inégalités dans le contexte du changement climatique et de la politique, et formuler des recommandations. En 2023 un panel citoyen sur la transition juste initié par la ministre fédérale Zakia Khattabi, a également été mis en place. En collaboration avec les organisateurs du panel citoyen et les organisations accueillant des personnes en situation de pauvreté, nous avons réussi à faire en sorte que les personnes en situation de pauvreté participent également à ces discussions : 10 personnes sur 75 participants, presque toutes présentes à chaque réunion. **La participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques est donc essentielle**, et est également prévue dans les textes traitant des droits de l'homme, comme la

Convention d'Aarhus des Nations Unies (Convention sur l'accès à l'information, participation du public et accès à la justice en matière d'environnement, CEE-ONU = Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe).

Un deuxième aspect concerne l'instrument de l'analyse d'impact ex ante. Lorsqu'une mesure est développée, son impact sur les situations de pauvreté peut être testé à l'avance. En impliquant les personnes en situation de pauvreté - mais aussi un certain nombre d'autres parties prenantes - dès la conception d'une mesure, il est possible d'éviter les effets négatifs et d'examiner comment apporter un soutien supplémentaire aux groupes précaires par le biais de mesures spécifiques, avec les budgets adéquats. Dans la politique de transition, par exemple, la mobilité est très largement prise en compte. Il s'agit en effet d'un domaine important car la mobilité vous donne la possibilité de réaliser vos droits en termes d'école, de travail, de soins de santé... Mais souvent, ces opportunités de mobilité impliquent des applications numériques qui ne prennent pas en compte le fait que de nombreuses personnes n'ont pas ou pas suffisamment accès aux options de paiement numérique, aux outils, aux applications, etc. **Les gouvernements devraient donc s'efforcer davantage d'analyser systématiquement l'impact des mesures de transition à l'avance, toujours en consultation avec les personnes en situation de pauvreté et les différentes parties prenantes, et de fournir un soutien supplémentaire aux groupes précaires.**

Troisièmement, la prévention et la réduction des inégalités devraient être au cœur des politiques de transition. D'une part, les groupes précaires sont confrontés à des impacts plus importants du changement climatique. Les inondations qui ont frappé la Région wallonne, en Belgique, en 2022, l'ont illustré de manière spectaculaire. Les logements de mauvaise qualité dont disposent les personnes à faibles revenus résistent moins bien aux grands froids et aux grandes chaleurs, sont humides et insalubres, ... Mais d'autre part, ces populations ont moins recours aux services et mesures publics, beaucoup moins que les populations plus aisées. Cette question du non-recours aux droits est très présente : il s'agit de situations où les personnes ne peuvent pas réaliser leurs droits. Par exemple, nous savons que les personnes à faibles revenus utilisent très peu les primes ou les prêts pour rendre leur logement plus durable, en raison du manque d'information, de la difficulté des procédures, du fait qu'elles ne sont pas propriétaires du logement, qu'elles ne peuvent pas le préfinancer... Dans le cadre de l'analyse d'impact ex ante, le risque d'inégalités et de non-recours aux droits peut être contrôlé à l'avance. **Ensuite, nous avons besoin de politiques qui préviennent, mesurent et combattent systématiquement ces risques, en particulier dans le contexte d'évolution numérique de notre société et de ses effets négatifs sur l'accès aux services publics.**

Ces questions s'appliquent à tous les niveaux : européen, national, régional et local. Elles peuvent contribuer à la concrétisation du principe **'To leave no one behind'** (à savoir : ne laisser personne de côté), principe essentiel repris dans l'agenda 2030 de l'ONU avec les 17 Objectifs de développement durable. Pour une société durable et juste, où chacun a un véritable avenir en réalisant ses droits.